

Crédits de un dollar

Une voix: Et bien plus utilement.

Une voix: Oui, nous le savons. Mais les ministres ne doivent négliger aucun des devoirs de leur charge.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je vous assure que, lorsque je traite avec des ministres, je le fais avec un maximum de cordialité et d'esprit de collaboration.

La fin du semestre voit le retour des budgets supplémentaires et les ministériels de l'arrière-ban viennent nous dire que nous avons tort de soulever la question des crédits illégaux, qu'il ne faut pas trouver l'emploi de ces crédits de un dollar répréhensible. J'en ai sous les yeux la liste officielle, celle qui a été fournie aux députés par la division du budget du Conseil du Trésor.

Je vois en face de moi l'ancien orateur suppléant. Il vient d'arriver. Il a été retardé par la tempête. Il devrait savoir que les difficultés auxquelles nous nous heurtons actuellement datent de 1969, lorsque le Règlement a été modifié. Antérieurement il y avait des motions de subsides. Il sait qu'à son arrivée à la Chambre en 1962 ou 1963 il y avait des jours réservés aux subsides. Un débat de deux jours précédait le renvoi des crédits au comité.

Une voix: Et vous occupez le fauteuil à l'époque.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Tout cela, pouvait être discuté pendant l'examen du budget supplémentaire. Il n'y avait pas de clôture, oh pas du tout. En 1962 l'opposition officielle de l'époque a discuté pendant 27 jours des crédits à la Chambre sans en adopter un seul. Elle n'a pas voté un seul crédit du dernier budget supplémentaire, et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé vient nous parler maintenant d'obstruction. Quoi qu'il en soit la méthode était mauvaise. Mais le remède qu'on a voulu y apporter avec le nouveau règlement n'a rien résolu.

Les députés ont le devoir de signaler à la Chambre certaines procédures illégales. C'est ce qu'ils ont fait en 1971, et l'Orateur de l'époque, M. Lamoureux, a déclaré ces crédits antiréglementaires. Il en a été de même en mars 1974, et à nouveau le 10 juin 1976. Chacun sait que cette pratique est répréhensible. Elle devrait cesser. Ou bien le gouvernement va-t-il continuer à la suivre en espérant nous avoir à l'usure?

Cela dit, j'attire l'attention de la Chambre sur les crédits de un dollar. Il y en a en tout 52, dont 22 sont irréprochables, comme je l'ai dit l'autre jour. Dans 22 de ces crédits, on demande l'autorisation de transférer des fonds d'un poste budgétaire à un autre. Cette pratique est bien établie. Cinq crédits autorisent le paiement de subventions. Nous n'y trouvons rien à redire. Neuf autres crédits autorisent le retrait de dettes, ou le remboursement de comptes pour la valeur de magasins tombés en désuétude et le remboursement d'un fonds roulant pour un déficit accumulé. Tout cela est très bien. C'est ce que l'on s'attend à trouver dans un budget supplémentaire final. Tous ces crédits sont tout à fait réguliers. Cependant, je tiens à signaler une chose. Certains ministères, après avoir prétendu à la Chambre qu'ils avaient examiné attentivement les crédits prévus dans le budget principal, viennent aujourd'hui nous dire: «Il nous reste quelque trois ou quatre millions de dollars dans tel ou tel compte et nous l'utiliserons donc

comme réserve pour un certain nombre d'autres postes.» Dans les cas où il y a ainsi excédent de fonds, on peut dire que le ministère n'a pas fait suffisamment attention. J'aimerais mieux voir les autres ministères se présenter à nous en disant: «Nous avons besoin de ces fonds supplémentaires», que de voir le gouvernement transférer des fonds grâce à des crédits de un dollar.

Puis neuf crédits autorisent des garanties ou concernent des lois existantes. C'est le but de ce budget supplémentaire. Si nous devons réitérer nos objections, nous représenterons à la Chambre le même genre de motion que celle à l'étude.

Une voix: Il est 6 heures.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je sais que les députés ont horreur de penser qu'on les a dupés. Ils aiment croire que le gouvernement a bien agi, alors qu'il n'en est rien. Puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur adjoint: Avant de déclarer qu'il est 6 heures, puis-je signaler au député que son temps de parole expire de toutes façons à 6 heures.

Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la motion d'opposition dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui devrait être un jour très important puisque nous votons des subsides, a trait à une question de procédure plutôt qu'au contenu même des crédits à l'étude. L'opposition officielle a décidé de ne pas s'arrêter à toutes les autres questions qu'elle pouvait aborder pour parler d'un principe de procédure. Elle s'entête à suivre cette voie, même si elle a soulevé cette question de principe . . .

M. Baker (Grenville-Carleton): Et l'a fait accepter!

M. Lang: . . . de fait, après qu'une décision ait été rendue jusqu'à un certain point en sa faveur. Il était donc parfaitement inutile de continuer à en parler. Toutefois, l'opposition aime à s'écarter de l'essentiel. Pour la première fois en 20 ans, le parti conservateur manifeste une certaine loyauté. Il suit son chef.

Aujourd'hui comme hier, l'opposition a débattu la question de principe qui se rattache aux crédits de un dollar et ce faisant, elle semble répéter ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) disait plus carrément à sa façon habituelle—qu'il ne s'agissait pas de s'opposer aux crédits à l'étude, mais qu'il s'agissait plutôt de trancher une question de principe: le droit de faire figurer des crédits de un dollar dans le budget supplémentaire.